



# Compte-rendu du Comité Technique d'Établissement du 27 juin 2019

Veillez trouver ci-dessous un compte rendu non exhaustif du Comité Technique d'Établissement (CTE) du 27 juin 2019.

Pour obtenir des informations plus détaillées sur les échanges qui ont eu lieu nous vous invitons à lire le compte-rendu qui sera voté lors du prochain CTE et qui sera publié sur l'intranet.

Vous pouvez également contacter vos représentants UNSA à cette adresse : [unsa@cned.fr](mailto:unsa@cned.fr)

Vous retrouverez le fonctionnement et le rôle du CTE sur l'intranet <https://intranet.cned.fr/cte/>

Bonnes vacances à tous.

Présents.

## **Membres de l'administration :**

Karine Theberge, Chargée de mission relations sociales, RPS, conseillère prévention

Patricia Lherbette, Directrice des ressources humaines

Céline Blugeon, Secrétaire générale

Michel Reverchon-Billot, Directeur générale

## **Représentants des personnels:**

Magali Delalande UNSA Education

Stéphane Masset UNSA Education

François Mogeon FO

Abdelouahad Moulehiawy FSU

Abdellali Mounir FSU

Pierre Balvay FSU

Claire Bertin SNALC

**Invité :**

Erick Delamarre, Directeur des systèmes d'information

# Ordre du jour

## Approbation du procès-verbal du CTE du 26 mars 2019 (pour vote)

Les représentants du personnel n'ont pas eu de remarque à formuler.

**5 votes pour et 1 abstention.**

## Projet de modification du mode de désignation des membres du conseil d'administration du Cned (pour vote)

L'administration a présenté un projet porté par la tutelle dont l'objectif est la simplification des modalités de nomination des représentants de l'État au conseil d'administration du Cned. Ce projet qui concerne 2 autres administrations doit être soumis au vote des CTE correspondants.

Les points notables sont que :

- Les membres sont nommés selon leur fonction et non plus en tant que personne.
- Le représentant du ministre chargé de la formation professionnelle est remplacé par le directeur général de France Compétences ou son représentant. France Compétences ayant notamment en charge la labellisation des formations professionnelles, le directeur général estime que ce changement est un atout pour le Cned.
- Le projet crée des suppléances pour les membres autres que les personnes qualifiées. Selon Céline Blugeon, cette modification permettra plus de démocratie car les pouvoirs de vote ne sont plus concentrés chez le président en cas d'absence.
- En cas d'empêchement du président du conseil d'administration, il est suppléé par le doyen des personnalités qualifiées.

**1 vote pour et 5 abstentions**

## Organisation de la DSI (pour vote)

Erick Delamarre a présenté le projet d'organigramme du nouveau schéma directeur du système d'information. Il a détaillé ses 5 principes directeurs et a expliqué comment ils ont été traduits dans le projet d'organisation de la DSI.

1. Le renforcement de la transversalité se traduit par la création d'une entité *Etude, projets & applicatifs* qui regroupe 4 départements : 3 départements correspondants aux directions générales adjointes (DGA) du Cned et 1 département dédié aux développements internes. Un département *Urbanisation et gouvernance* renforce les fonctions transverses.
2. Le rapprochement des fonctions en adhérence et la distinction projet/maintenance se traduisent par le repositionnement de l'équipe support applicatif N3 en responsables d'application au sein des 3 départements DGA.
3. Le renforcement de l'agilité dans la gestion de projet, la maintenance et les développements se traduisent par le transfert des chefs de projet développements dans les 3 départements DGA et l'enrichissement des activités des développeurs.
4. Le renforcement de la relation client DSI se traduit notamment par la création des 3 départements en lien avec les directions générales adjointes.
5. La clarification des fonctions d'assistance et de support sur les sites et à la DG se traduit par :

- a. le regroupement des techniciens du support N1 dans un département *Proximité*,
- b. un développement de l'activité support de proximité, applications métier et bureautique pour les techniciens sur site,
- c. une mutualisation de poste entre sites.

L'UNSA a demandé si les nouveaux postes de responsables seront obligatoirement basés à Poitiers, Erick Delamarre a répondu que cela sera étudié en fonction des cas.

L'UNSA a fait remarquer que l'ajout d'un niveau hiérarchique entre les départements et le DSI est un risque en matière de communication et d'agilité sur les projets. Erick Delamarre a notamment répondu que la comitologie va être revue pour dispenser les informations efficacement (CODIR élargi tous les 15 jours par exemple). Le directeur général a précisé que la communication globale au sein du Cned est un chantier important.

L'UNSA a interrogé Erick Delamarre sur la fiche de poste des futurs responsables d'application qui devait s'appuyer sur le corps des assistants ingénieur. Erick Delamarre et Patricia Lherbette ont assuré que la cible était d'avoir des fiches de poste de responsable d'application basées sur le corps des ASI. La DRH précise que de nombreux points sont à éclaircir pour atteindre cette cible : aspects budgétaires, cas des contractuels, homogénéité avec d'autres directions métier, etc. Patricia Lherbette indique que la DRH travaille à l'élaboration de toutes les fiches de poste du nouvel organigramme. Elle précise cependant que les fiches de postes ne seront pas prêtes pour la rentrée.

L'UNSA a posé le problème du risque de surcharge de travail pour les développeurs quand les chefs de projet développements quitteront leur service pour rejoindre les départements DGA.

Erick Delamarre a répondu que la transition se fera en douceur, que des recrutements pourraient se faire si besoin. Patricia Lherbette a ajouté que des formations pourront accompagner les changements.

L'UNSA a attiré l'attention de l'administration sur les risques de dégradation des conditions de travail qu'un technicien support pourrait rencontrer en étant « mutualisé » sur plusieurs sites.

Enfin L'UNSA a demandé à l'administration d'associer au nouvel organigramme, des fiches de poste et des processus coordonnant les activités de la DSI. Elle a également demandé la mise en place de procédures de recrutement et d'affectation transparentes.

L'administration s'est engagée à fournir les fiches de poste et des processus et à mettre en place des procédures de recrutement.

**Les représentants se sont unanimement abstenus.** L'UNSA a déclaré que la rédaction des fiches de poste, des processus et des procédures de recrutement était un impératif. FO a émis des réserves sur la mutualisation des techniciens support.

## Télétravail : bilan 2018 et modalité rentrée 2019 (pour vote)

Karine Theberge a exposé un bilan de l'enquête sur le télétravail qu'elle a réalisé auprès des télétravailleurs et de leurs managers. Les conclusions étant très positives l'administration souhaite revenir aux modalités de télétravail initiales : 2 jours de télétravail et la possibilité de cumul avec le temps partiel.

Une nouvelle campagne de télétravail sera faite à la rentrée pour que les agents puissent profiter de ces nouvelles dispositions.

Les formations télétravail pour les agents et leur manager seront reconduites.

**Les représentants ont unanimement voté pour.**

## Constat sur le temps de travail (pour information)

L'administration a fait un rappel de la réglementation sur le temps de travail et a proposé l'organisation d'un groupe de travail pour faire un point sur la gestion du temps de travail au Cned.

## Cadre juridique des PTO (pour information)

L'administration a notamment indiqué qu'elle travaille sur un projet de nouveau contrat reprenant l'ancienneté des agents PTO.

## Modalités de détachement des enseignants (pour information)

L'administration informe que la réglementation ne permettait plus aux nouveaux enseignants détachés de bénéficier d'une bonification de 2 échelons dans le cadre de leur détachement au Cned.

## Éléments de réponse aux questions diverses posées lors du CTE du 26 mars (pour information)

### Communication sur la vente du bâtiment audiovisuel

L'administration a expliqué que les agents ont fait une restitution du bilan de leur activité en vue d'identifier les scénarios de relocalisations possibles. Une commande de prestation va être faite pour accompagner les agents dans l'évolution de leur activité.

### Harmonisation des calendriers des commissions consultatives de site (CCS)

Karine Theberge a indiqué qu'elle travaillait sur l'harmonisation des calendriers des CSS.

### Dispositif Remplacement de courte durée (RCD)

L'administration a communiqué une note sur le projet suite à une demande faite lors du dernier CTE. Le principe de RCD est d'utiliser les séances interactives réalisées dans le cadre de la réforme du collège pour pallier l'absence de courte durée d'un enseignant au collège. L'administration fait le constat de retard dans certains niveaux ou dans certaines matières.

## Questions diverses

### Moyens alloués à la réforme du Lycée (SNALC/FO)

Patricia Lherbette a présenté un document détaillant les moyens alloués en matière de budget et d'effectif supplémentaire pour la réforme du Lycée : pour l'instant le budget débloqué (Personnel, fonctionnement investissement) est d'environ 2,5 millions d'euros sur les 4,2 millions octroyés par le ministère. Les effectifs supplémentaires représentent 8,16 équivalents temps pleins travaillés (ETPT). Le budget restant sera débloqué dans un second temps.

### Demandes d'évolution pour l'application Copies En Ligne (SNALC)

Erick Delamarre a expliqué la procédure à suivre pour faire remonter les demandes d'évolution. Il a également expliqué comment elles étaient traitées. Il a fait suivre les demandes d'évolution à la direction métier concernée.

### Vérification du nombre de jours enfant malade dans Virtualia (UNSA)

Virtualia ne permet pas de faire des contrôles en masse du nombre de jours enfant malade. Les agents doivent s'adresser à la DRH s'ils ont un doute sur le nombre de jours enfant malade qui leur est attribué dans l'outil.

### Convocation des représentants via les directions métier (UNSA)

L'administration informe qu'il y a eu une erreur dans la procédure de convocation. Les représentants doivent normalement être convoqués directement par l'administration.

### Formulaire d'autorisation spécial d'absence pour l'exercice du droit syndical (UNSA)

La note a été revue pour que cette partie soit supprimée.

### Durée des commissions paritaires (UNSA)

L'administration va se pencher sur les temps de préparation des commissions qui peuvent être trop courts si on applique strictement la réglementation. Celle-ci impose que le temps de préparation soit égal au temps de la commission. L'administration va réfléchir à un moyen d'adapter les temps de préparation des commissions au nombre de dossiers à traiter.

### Continuité de Service (UNSA)

L'administration explique que les directions métier n'ont pas l'obligation d'établir un calendrier de l'activité de leur service.

### Procédure DRH (UNSA)

Madame Lherbette indique que les agents auront une réponse à leur demande de changement de temps de travail (temps partiel, télétravail, etc.) avant mi-juillet.

### Sur-cotisation et temps partiel. (UNSA)

Les enseignants détachés ne peuvent pas sur-cotiser pour la retraite car leur cotisation se base sur l'indice de leur carrière d'origine et non pas sur leur indice de rémunération. La sur-cotisation n'est pas possible car leur rémunération ne correspond pas à l'assiette de cotisation.